



1563, rue Kelly, St-Sauveur
(Québec), J0R 1R1
450-227-5416

FORMULAIRE D'ADHÉSION DES MEMBRES SYMPATHISANTS

TerraVie - Fonds Foncier Communautaire est une corporation sans but lucratif qui regroupe des résidents, des organismes communautaires et des individus désireux d'unir leurs efforts en vue de détenir des terrains, de les soustraire à la spéculation du marché et de favoriser l'aménagement de collectivités viables, le développement de maisons écologiques et abordables tout en préservant au maximum les ressources naturelles. Elle adopte à tous les niveaux, une planification et une réglementation en matière de développement durable qui intègrent la conservation et la restauration de l'environnement à tout projet de développement.

Comment devenir membre sympathisant?

Est accepté tout individu qui est en accord avec les principes fondamentaux inscrits à la charte de la corporation

- Lire les principes fondamentaux de TerraVie
- Remplir le formulaire d'adhésion
- Remettre le formulaire dûment complété
- Souscrire à la cotisation annuelle de 20 \$ ou plus (50 \$ pour un organisme)

(Information confidentielle à l'usage exclusif de TerraVie)

IDENTIFICATION

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ Code postal _____

TÉLÉPHONE _____ COURRIEL _____

DATE DE NAISSANCE _____ PROFESSION _____

Après avoir pris connaissance des principes fondamentaux de TerraVie, je demande le statut de membre sympathisant

Signature

Date

Option : je désire vous offrir un don supplémentaire pour l'avancement du projet :

20 \$ 50 \$ 100 \$ 1000 \$ autre _____ \$

SECTION 14 - PRINCIPES FONDAMENTAUX

Pour le respect de la Terre et toute forme de vie, la corporation et ses membres:

1. Reconnassent le lien d'interdépendance de tous les êtres vivants ainsi que la valeur de toute forme de vie, quelle qu'en soit son utilité pour l'être humain.
 2. Reconnassent la dignité propre à chaque personne et le potentiel intellectuel, artistique, éthique et spirituel de tout être humain.
 3. Affirment que la liberté, la connaissance et le pouvoir entraînent la responsabilité d'agir pour le bien commun.
 4. Appuient la justice sociale et économique, en permettant à chacun d'utiliser les moyens d'assurer sa subsistance d'une manière à la fois utile et écologiquement durable.
 5. Adoptent une planification et une réglementation en matière de développement durable à tous les niveaux.
 6. Reconnassent que le privilège de gérer et d'utiliser les ressources naturelles entraîne une responsabilité environnementale.
 7. Gèrent l'utilisation des ressources renouvelables en utilisant des procédés qui respectent les cycles de régénération et qui protègent la santé des écosystèmes.
 8. Adoptent des modes de vie qui mettent l'accent sur la qualité de vie et la modération matérielle.
 9. Agissent avec modération et efficacité en utilisant les sources d'énergie et favorisent l'utilisation d'énergies renouvelables.
 10. Réduisent, réutilisent et recyclent les matériaux dans les systèmes de production et de consommation, et s'assurent que les déchets résiduels peuvent être assimilés par les écosystèmes.
 11. Excluent et éliminent les organismes génétiquement modifiés ou exogènes nuisibles aux espèces indigènes et à l'environnement.
 12. Font porter le poids de la preuve à ceux qui soutiennent qu'une activité proposée ne causera pas de dommages significatifs et obligent la partie responsable à assumer entièrement les dommages causés à l'environnement.
 13. Encouragent le développement, l'adoption et le transfert équitable de technologies sans danger pour l'environnement.
 14. Créent et sauvegardent des réserves naturelles et biologiques viables, incluant des territoires sauvages.
 15. Participent à la régénération des espèces et des écosystèmes en voie d'extinction.
 16. Transmettent aux générations futures les valeurs, les traditions et les institutions qui encouragent la prospérité à long terme des communautés humaines et écologiques de la Terre.
-